

RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00368
Numéro SIREN : 887 474 054
Nom ou dénomination : 42 INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2020 sous le numéro de dépôt 4759

Greffe du tribunal de commerce de Rodez



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/4759

Type d'acte : Rapport du commissaire aux apports

Déposant :

Nom/dénomination : 42 INVESTISSEMENT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 887 474 054

N° gestion : 2020 B 00368

du commissaire aux apports

42 INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Puech Haut

12390 MAYRAN



du commissaire aux apports leur de l'apport NVESTISSEMENT

que,

de la mission, qui nous a été confiée par l'associé unique de la société
EMENT, concernant l'opération d'apport en nature de titres détenus par Monsieur
nal, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par
147 du code de commerce.

agé est décrit dans le projet d'apport en nature que vous nous avez communiqué. Il
nt d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas

is avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie
commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la
de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci
valuée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à
société bénéficiaire de l'apport.

prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le
t pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

port comporte quatre parties :

ation de l'opération

ion, évaluation et rémunération de l'apport

es accomplies et appréciation de la valeur de l'apport

ion



ction de l'opération	4
contexte de l'opération	4
ésentation des parties et intérêts en présence	4
Personne physique apporteuse	4
Société bénéficiaire de l'apport	4
Société dont les titres sont apportés	4
cription de l'opération	4
Caractéristiques essentielles de l'apport	5
Avantages particuliers stipulés	5
ion, évaluation et rémunération de l'apport	5
cription et valeur de l'apport	5
Apport	5
Valeur de l'apport	5
munération de l'apport	5
es accomplies et appréciation de la valeur de l'apport	5
Engagements accomplies	5
réciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la ion comptable	6
réciation de la valeur de l'apport	6
ion	6



Présentation de l'opération

Contexte de l'opération

Florian Couffignal envisage d'apporter les parts sociales de la société THESEE SOLUTIONS INFORMATIQUES qu'il détient à la société 42 INVESTISSEMENT, de type holding, société unique.

Présentation des parties et intérêts en présence

Partie physique apporteuse

La société 42 INVESTISSEMENT va être augmentée par l'apport de 750 parts sociales de la société THESEE SOLUTIONS INFORMATIQUES actuellement détenues par Florian Couffignal, demeurant 313 rue Garibaldi – 69007 LYON, marié à Madame Lise

Partie bénéficiaire de l'apport

42 INVESTISSEMENT est une société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros dont le siège social est situé Puech Haut – 12390 MAYRAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RODEZ sous le numéro 887 474 054, représentée par Florian Couffignal en sa qualité de président.

La pour objet sommaire l'acquisition, la détention, la prise de participation dans les sociétés, la gestion de tous titres de valeurs mobilières de sociétés commerciales ou

Partie dont les titres sont apportés

THESEE SOLUTIONS INFORMATIQUES est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 21 rue du Camp Neuf – 30260 QUISSAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 828 885 921, représentée par Messieurs Gilbert Cara et Florian Couffignal en leur qualité de gérant.

Objet de l'opération

L'objet sommaire suivant :
« l'acquisition, la détention, la prise de participation dans les sociétés, la gestion de tous titres de valeurs mobilières de sociétés commerciales ou
la gestion en informatique de gestion, l'audit sur les outils de gestion informatique, la vente de logiciels et de matériels informatiques, l'assistance à la réalisation de projet d'informatique et de gestion ;
la gestion de projet, l'assistance à la constitution de cahiers des charges, et l'aide aux choix de logiciels informatiques. »

Le capital de la société THESEE SOLUTIONS INFORMATIQUES est réparti de la façon suivante :

Monsieur Gilbert Cara détient 750 parts sociales, soit 50 %.
Monsieur Florian Couffignal détient 750 parts sociales, soit 50 %.

Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de loi.

Le présent document résume comme suit.



Caractéristiques essentielles de l'apport

réalisé avec effet à la date d'approbation de l'ensemble des apports et de de capital en résultant par la société bénéficiaire.

sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel s dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce.

clarent que les apports seront placés sous le régime prévu à l'article 150-0-B Ter al des impôts.

ort est exonéré de droits d'enregistrement.

Avantages particuliers stipulés

avantages particuliers stipulés.

Description, évaluation et rémunération de l'apport

Description et valeur de l'apport

an Couffignal convient d'apporter à la société bénéficiaire les titres suivants qu'il société THESEE SOLUTIONS INFORMATIQUES :

arts sociales, portant les numéros 751 à 1 500, évaluées à 80 820 euros.

globalement estimé à 80 820 euros.

de l'apport

oliquant une personne physique, les apports sont valorisés à la valeur réelle.

riété des droits sociaux apportés a été évaluée à 80 820 euros.

Rémunération de l'apport

on de l'apport, il sera émis 8 082 actions de la société bénéficiaire, de dix euros de ne, attribuées à Monsieur Florian Couffignal.

Preuves accomplies et appréciation de la valeur de l'apport

Preuves accomplies

effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des aux comptes relatives à cette mission.

equièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des surer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à minimal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

xquels nous nous sommes livrés ont porté principalement sur les points suivants :

ens avec les conseils de l'apporteur et de la bénéficiaire de l'apport afin de endre l'opération envisagée ainsi que le contexte juridique et économique dans



elle se situe.
en du projet de contrat d'apport.
ation de la pleine propriété des titres apportés et qu'ils sont libres de tout
sement.
ltation des documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la
ciale.
de connaissance des comptes annuels 2018 et 2019 préparés par le cabinet
rtise-comptable Avenir Plus
en de l'évaluation retenue par les parties.

ons obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société dont les titres
confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements susceptibles
anière significative la valeur des titres apportés.

éciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation table

es envisagé est effectué par une personne physique.

projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée
les de la société dont les titres sont apportés en tant que valeur d'apport.

ette méthode est conforme aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au
général et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

éciation de la valeur de l'apport

des comptes au 31 décembre 2019 de la société THESEE SOLUTIONS
JES, l'évaluation retenue par les parties traduit une valeur de 100 % de ses titres
K€ soit l'équivalent de ses capitaux propres. Le CA 2019 s'élève à 555 K€ et
viron 60 % par rapport à 2018.

rappeler que l'opération porte sur une participation égalitaire et que l'activité de la
pendante de ses gérants.

n'a pas mis en évidence de surévaluation de l'apport.

clusion

nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de
nt à 80 820 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté
gal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport

2 septembre 2020

Le commissaire aux apports
BMA Audit


Thomas Villesseche

Pour copie certifiée conforme délivrée le 04/09/2020

Page 7 sur 7

